

DECISION N° 083-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240411-DAJ-DEC-24-138-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 12/04/2024

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de "LA MSA HAUTE NORMANDIE"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de "LA MSA HAUTE NORMANDIE" représentée par sa Gestionnaire, Madame Peggy LENROUILLY, et dont le siège est situé à 27000 EVREUX, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de "LA MSA HAUTE NORMANDIE".

signé électroniquement le 10/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

